



ANNEXE 1 AU CONTRAT DE LOCATION « ASSURANCES »

Garanties de base assurance véhicule loué
à souscrire par le **Locataire**

1 DOMMAGES SUBIS PAR LE VÉHICULE

- ▶ Accident de la circulation non responsable
- ▶ Dommages tous accidents
- ▶ Dommages Collisions
- ▶ Vol
- ▶ Incendie Explosions
- ▶ Catastrophes naturelles
- ▶ Catastrophes Technologiques
- ▶ Forces de la nature
- ▶ Bris de glace, pare-brise, glaces latérales, lunette arrière, optiques de phares et feux arrières

4 PRÉJUDICE CORPOREL SUBI PAR AUTRUI

- ▶ Responsabilité civile automobile
(dommages corporels, matériels, défense amiable et judiciaire)
 - Accident corporel : illimité
 - Accident matériel : 100 000 €
 - Incendie : 763 000 €
- ▶ Responsabilité civile non automobile
 - Tous dommages confondus : 7 500 000 €
 - Dont dommages matériels et immatériels : 150 000 €

2 DOMMAGES SUBIS PAR LES ACCESSOIRES ET LES FILMS ADHÉSIFS RECOUVRANT TOUT OU PARTIE DU VÉHICULE

- ▶ À concurrence d'un montant de 3 000 €

5 GARANTIES JURIDIQUES

- ▶ Protection juridique circulation

3 ASSURANCE BATTERIES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

- ▶ Assurance spécifique à concurrence de 8 500 €

6 ASSISTANCE ET SERVICES

- ▶ Assistance au véhicule et aux personnes sans franchise kilométrique

Fait le, à

le **LOCATAIRE** (Signature + cachet)

«Lu et approuvé Bon pour acception»